



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-56910>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-56910**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : EPT Grand Paris Grand Est

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Missions de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement

Description : Le marché a pour objet des missions de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine public et privé

Identifiant de la procédure : 80a46b22-dd22-43d5-9124-e2647c7469ea

Avis précédent : dbae7def-ac75-4309-9e55-3455935c2730-01

Identifiant interne : M24-062

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : La consultation est passée en procédure formalisée, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour tous les lots. Dans tous les cas, ils devront soumissionner à l'intégralité du ou des lots concernés. Le marché public n'est pas décomposé en phases. Le marché public n'est pas décomposé en tranches. Les offres variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées. Aucune offre variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur n'est exigée. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est exigée dans le cadre du marché public. Les éléments exigés au titre de la candidature sont détaillés à l'article 10.3 du Règlement de la consultation. Les éléments exigés au titre de l'offre sont détaillés à l'article 10.4 du Règlement de la consultation. Le délai de validité des offres est fixé à cent cinquante (150) jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71250000 Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71311300 Services de conseil en matière d'infrastructure

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71800000 Services de conseil en matière d'approvisionnement en eau et services de conseil en matière de déchets

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine public

Description : Maîtrise d'oeuvre en domaine public des travaux de renouvellement, de réhabilitation, d'extension ou de création sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Identifiant interne : M24-062-L1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71250000 Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71311300 Services de conseil en matière d'infrastructure

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71800000 Services de conseil en matière d'approvisionnement en eau et services de conseil en matière de déchets

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire de services (maîtrise d'oeuvre). Le lot n°1 sera conclu avec trois opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Les modalités de mise en concurrence des attributaires pour l'attribution des marchés subséquents sont définies à l'article 13.2 du CCAP lot 1. L'accord-cadre est exécuté en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commande conformément aux dispositions de l'article R2162-3 du Code de la commande publique. Il est précisé que plusieurs marchés subséquents peuvent faire l'objet d'une exécution simultanée. Le lot 1 fait l'objet d'une clause environnementale détaillée à l'article 5.2 du CCAP lot 1. L'accord cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement trois fois par périodes d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. La rémunération du marché est forfaitaire pour l'exécution des prestations. Le caractère forfaitaire du marché n'interdit pas de convenir que certaines prestations ou fournitures particulières puissent être rémunérées sur la base de prix unitaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires, et plus particulièrement les missions complémentaires. Lesdites prestations sont réglées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix dont le libellé est donné dans le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires. Les modalités de détermination du forfait de rémunération dans le cadre des marchés subséquents sont indiquées à l'article 8.4 du CCAP lot 1. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 625 000 euros HT. Les prix sont révisibles dans les conditions définies à l'article 8.5 du CCAP lot 1. Le financement est assuré par les fonds propres du pouvoir adjudicateur et par des possibles subventions (AESN, DSIL, SIAAP, Ville de Paris).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : - Organisation humaine et matérielle proposée pour la réalisation des prestations demandées - Méthodologie mise en oeuvre pour chacune des missions - Qualité des rapports et des illustrations - Moyens mis en oeuvre pour assurer le suivi comptable et budgétaire en phase travaux - Méthodologie mise en oeuvre pour assurer une communication efficace et pertinente avec l'ensemble des acteurs de l'opération

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix sera analysé au regard du montant total HT des DQE

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : - Dispositions en faveur du réemploi et de la réutilisation - Actions entreprises par le maître d'oeuvre, dans le cadre de l'exécution des prestations, vis-à-vis du développement durable

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montreuil

Informations relatives aux délais de recours : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine privé

Description : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine privé pour les communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Livry-Gargan, Montfermeil, Vaujours, Gagny, Le Raincy, et les Pavillons-sous-bois

Identifiant interne : M24-062-L2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71250000 Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71311300 Services de conseil en matière d'infrastructure

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71800000 Services de conseil en matière d'approvisionnement en eau et services de conseil en matière de déchets

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire de services (maîtrise d'oeuvre). Les lots 2 et 3 seront conclus, chacun, avec un opérateur unique. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Les lots n°2 et 3 font l'objet d'une clause d'insertion obligatoire détaillée à l'article 5.1 du CCAP spécifique aux lots 2 et 3. Les lots n°2 et 3 sont conclus à prix unitaires et forfaitaires tels qu'indiqués dans le Bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF). Les prestations objet du marché public seront réglées au regard des quantités réellement livrées ou exécutées sur la base des prix unitaires et forfaitaires indiqués dans le BPUF. Le lot 2 est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 300 000 euros HT. Les prix sont révisibles selon les conditions définies à l'article 8.3 du CCAP spécifiques aux lots 2 et 3. Le financement est assuré par les fonds propres du pouvoir adjudicateur et par des possibles subventions (AESN, DSIL, SIAAP, Ville de Paris). Chaque lot sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement trois fois par périodes d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : - Organisation humaine et matérielle proposée pour la réalisation des prestations - Méthodologie mise en oeuvre pour chacune des missions - Qualité des rapports et des illustrations - Méthodologie de projet pour réaliser l'étude de cas - Méthodologie mise en oeuvre pour assurer une communication efficace et pertinente pour sensibiliser et faire adhérer les habitants et les syndicats de copropriété.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix sera analysé au regard du montant total HT du DQE.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Dispositions pour l'insertion sociale

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 5

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montreuil

Informations relatives aux délais de recours : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur

ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

Organisation qui signe le marché : EPT Grand Paris Grand Est

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine privé

Description : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine privé pour les communes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Gournay-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Villemomble

Identifiant interne : M24-062-L3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71250000 Services d'architecture, d'ingénierie et de métrage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71311300 Services de conseil en matière d'infrastructure

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71800000 Services de conseil en matière d'approvisionnement en eau et services de conseil en matière de déchets

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire de services (maîtrise d'oeuvre). Les lots 2 et 3 seront conclus, chacun, avec un opérateur unique. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Les lots n°2 et 3 font l'objet d'une clause d'insertion obligatoire détaillée à l'article 5.1 du CCAP spécifique aux lots 2 et 3. Les lots n°2 et 3 sont conclus à prix unitaires et forfaitaires tels qu'indiqués dans le Bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF). Les prestations objet du marché public seront réglées au regard des quantités réellement livrées ou exécutées sur la base des prix unitaires et forfaitaires indiqués dans le BPUF. Le lot 3 est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 300 000 euros HT. Les prix sont révisibles selon les conditions définies à l'article 8.3 du CCAP spécifiques aux lots 2 et 3. Le financement est assuré par les fonds propres du pouvoir adjudicateur et par des possibles subventions (AESN, DSIL, SIAAP, Ville de Paris). Chaque lot sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit tacitement trois fois par périodes d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : - Organisation humaine et matérielle proposée pour la réalisation des prestations - Méthodologie mise en oeuvre pour chacune des missions - Qualité des rapports et des illustrations - Méthodologie de projet pour réaliser l'étude de cas - Méthodologie mise en oeuvre pour assurer une communication efficace et pertinente pour sensibiliser et faire adhérer les habitants et les syndicats de copropriété.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix sera analysé au regard du montant total HT du DQE

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Dispositions pour l'insertion sociale

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 5

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montreuil

Informations relatives aux délais de recours : Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative). Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L551-13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative). Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables. (Conseil d'Etat, ass., 4 avril 2014, « Département de Tarn-et-Garonne », n° 358994).

Organisation qui signe le marché : EPT Grand Paris Grand Est

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 4,900,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ARTELIA

Offre :

Identifiant de l'offre : ARTELIA

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 288,210 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M24-062-L1

Titre : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine public

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/03/2025

Date de conclusion du marché : 12/05/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 776535-2024

Organisation qui signe le marché : EPT Grand Paris Grand Est

Lauréat :

Nom officiel : AVR INGENIERIE

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : ATELIER TOUNESOL

Offre :

Identifiant de l'offre : AVR INGENIERIE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 239,009 Euro

Sous-traitance : Oui

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M24-062-L1

Titre : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine public

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/03/2025

Date de conclusion du marché : 12/05/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 776535-2024

Organisation qui signe le marché : EPT Grand Paris Grand Est

Lauréat :

Nom officiel : SEGIC INGENIERIE

Offre :

Identifiant de l'offre : SEGIC INGENIERIE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 231,139.2 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M24-062-L1

Titre : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine public

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/03/2025

Date de conclusion du marché : 12/05/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 776535-2024

Organisation qui signe le marché : EPT Grand Paris Grand Est

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 14

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : TECH ENVIRON SYSTEM TRAITEM INGENIERIE

Offre :

Identifiant de l'offre : TEST INGENIERIE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 119,473.6 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M24-062-L2

Titre : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine privé pour les communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Livry-Gargan, Montfermeil, Vaujours, Gagny, Le Raincy, et les Pavillons-sous-Bois

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/03/2025

Date de conclusion du marché : 13/05/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 776535-2024

Organisation qui signe le marché : EPT Grand Paris Grand Est

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 5

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : INFRANEO

Offre :

Identifiant de l'offre : INFRANEO

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 243,511 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M24-062-L3

Titre : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre relative à des travaux d'assainissement en domaine privé pour les communes de Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Gournay-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Villemomble

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 13/03/2025

Date de conclusion du marché : 13/05/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Avis qui a créé l'accord-cadre : 776535-2024

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : EPT Grand Paris Grand Est

Numéro d'enregistrement : 20005879000029

Adresse postale : 11 boulevard du Mont d'Est

Ville : Noisy-le-Grand

Code postal : 93160

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : commande-publique@grandparisgrandest.fr

Téléphone : 01 84 81 06 15

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Montreuil

Numéro d'enregistrement : 13000686900015

Ville : Montreuil

Code postal : 93558

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Téléphone : 01 49 20 20 00

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : ARTELIA

Taille de l'opérateur économique : Grande
Numéro d'enregistrement : 444 523 526 00804
Ville : SAINT-OUEN
Code postal : 93400
Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)
Pays : France
Rôles de cette organisation :
Soumissionnaire
Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : AVR INGENIERIE
Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne
Numéro d'enregistrement : 488 119 934 00039
Ville : BONNEUIL-SUR-MARNE
Code postal : 94380
Subdivision pays (NUTS) : Val-de-Marne (FR107)
Pays : France
Rôles de cette organisation :
Soumissionnaire
Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0005

Nom officiel : SEGIC INGENIERIE
Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne
Numéro d'enregistrement : 324 668 144 00037
Ville : VERRIERES-LE-BUISSON
Code postal : 91370
Subdivision pays (NUTS) : Essonne (FR104)
Pays : France
Rôles de cette organisation :
Soumissionnaire
Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0006

Nom officiel : TECH ENVIRON SYSTEM TRAITEM INGENIERIE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 402 105 043 00044

Ville : THORIGNY-SUR-MARNE

Code postal : 77400

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

8.1 ORG-0007

Nom officiel : INFRANEO

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 411 018 781 00079

Ville : PANTIN

Code postal : 93500

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003

8.1 ORG-0008

Nom officiel : ATELIER TOUNESOL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 934 551 847 00015

Ville : PARIS

Code postal : 75020

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : a4415897-e9c0-4325-8fbe-f08996d0fb96 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 21/05/2025 à 08:58

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2025